

Fec News

(Le journal de la section de la DIRCOFI IDF)

Quid de nos futurs locaux : Open-Space, Co-working, Flex Office ? Et combien de m² ?

Comme nous l'avions évoqué le 25 avril dernier, la forte probabilité d'un déménagement de la DIRCOFI IDF à l'horizon 2026 se confirme. Le souhait de l'Administration est de rechercher un nouveau site dans un périmètre raisonnablement éloigné de l'actuel. Mais l'évolution la plus sensible résidera sans doute dans la réduction de la surface dont nous disposerons et la réorganisation substantielle de nos espaces de travail. Dans cette perspective, différentes « expérimentations », touchant plusieurs services, vont être engagées dans les tous prochains mois.

A l'occasion de la formation spécialisée du CSAL du 12 septembre, consacrée au DUERP, la direction a été interrogée sur l'éventualité de mise en place de « flex office ». Elle a fermement réfuté cette hypothèse. Pourtant ce même jour, un responsable de l'équipe dirigeante de la DIRCOFI a utilisé à plusieurs reprises ce même terme, pour présenter aux agents de la cellule pénale les grandes lignes du projet auxquels ils sont « invités » à participer : les 10 rédacteurs, actuellement repartis sur 4 bureaux, devraient perdre l'un d'entre eux, et les cloisons entre ceux subsistants devraient disparaître, tandis que les tables de travail ne seraient plus individualisées... Une section (8 rédacteurs) de la division juridique a été informée qu'elle serait également concernée, sans disposer d'aucun détail, tandis que pour les brigades, le département Transports bruisse de rumeurs.

Quels « modèles » d'aménagement émergeront-ils ? :

- L'open space, dans lequel les bureaux restent attribués à tel ou tel, mais où il n'y a plus de cloisons « en dur » qui les séparent.
- Le co-working , espace « neutre » où des employés de différents services peuvent se retrouver sur le même lieu pour travailler.
- Le flex office, espace décloisonné, repensé en fonction des besoins de temps de travail collectif. Pas de bureau attribué, chaque salarié s'installant en fonction de ses besoins et des disponibilités.

Au-delà d'un débat sur les mots, ou le sexe des anges, il est désormais nécessaire que la direction clarifie dans les meilleurs délais les modalités de ces expérimentations, mais plus encore les objectifs qu'elle s'est fixée (ou qui lui sont imposés par la DG) pour 2026.

En effet, début 2023 la première ministre a signé une directive relative à une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'état, qui nous sera applicable.

Est institué un « ratio d'optimisation immobilière ». A la notion d'agent sur un site est substitué celle de « résident ». Le nombre de « résidents » d'un bâtiment se calcule à partir du nombre d'agents affectés, corrigés des temps partiel, mais aussi d'une décote correspondant au taux de nomadisme. Ainsi moins les vérificateurs seront présents sur site, moins la surface qui leur sera dédiée sera importante (la directive envisage un taux pouvant se réduire jusqu'à 0,2 par vérificateur, contre 1 pour un agent qui serait présent sur l'ensemble de la semaine). Quant aux sédentaires « une fois déduite les absences structurelles (congés, formation, maladie), à partir de 2 jours de télétravail par semaine, le taux d'occupation d'un poste de travail est de moins de 50 % ».

Dans ces conditions, la directive induit une réduction très conséquente des surfaces jusqu'ici utilisées par les différentes administrations, implique une grande « flexibilité » des agents et qu'il soit fait feu de tout bois.

Un exemple ? Au SDNC (Service de la documentation nationale du cadastre), situé à Saint-Germain-en-Laye, le restaurant administratif est désormais utilisable comme un espace de travail, en dehors des heures de repas, de 7h à 10h30 le matin et de 15h à 18h30 l'après-midi...

Il est donc impératif que la direction de la DIRCOFI explicite sa position et s'engage dans un dialogue transparent. Nous ferons une priorité de cette réorganisation des espaces, qui va entraîner de nombreuses conséquences sur nos conditions de travail et pourrait fortement les dégrader, et nous le ferons valoir dès le prochain CSAL qui se déroulera le 3 octobre.

D'une façon générale, le sommet a tendance à s'affranchir des règles qu'il impose à la plèbe.

Si la première ministre a signé cette directive qui va impacter drastiquement des centaines de milliers de fonctionnaires, elle n'envisage pas une seconde de quitter son vaste bureau de l'hôtel de Matignon et ses plaisants jardins ...

En septembre, alors qu'elle s'apprêtait à dévoiler les grandes lignes de la planification écologique, indispensable mais porteuse de nombreuses contraintes pour les citoyens, elle a effectué en compagnie du nouveau ministre de l'éducation (et ex ministre des comptes publics) une visite à Rennes. Pour rejoindre l'Île et Vilaine, à l'heure trente de TGV, ils ont préféré l'avion (au minimum 45 fois plus polluant que le train, selon les données de l'ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)!

Pour ce qui concerne la DIRCOFI IDF, si nous est présentée comme une absolue nécessité (budgétaire et écologique) une réduction de nos surfaces, une mutualisation de nos espaces et une profonde modification de nos habitudes de travail, cette nécessité devra s'appliquer à tous et dans les mêmes conditions. A défaut, la direction devra s'attendre à une vive réaction de l'ensemble des sacrifiés!